



Assurances a cm du crédit mutuel

Par **maria1967**, le **27/05/2015** à **13:45**

J'ai acquis mon bien en avril 2010.j'ai souscrit une assurance invalidité décès auprès des a cm. J'ai perdu mon emploi en mars 2013 pour raison de santé et a ce jour suis en indemnité d'attente et je touche une pension au Luxembourg.ne pouvant honorer mes échéances, j'ai fait marcher mon assurance invalidité. Je suis passée chez un expert des acm le 4 mars .j'ai reçu une réponse négative sous disant que je commaisais ma pathologie et que j'ai menti lors de mon adhésion. Depuis le 16 avril j'attend toujours le rapport d'expertise pour pouvoir me défendre.j'ai téléphoné plusieurs fois au acm, appel payant et il me disent que s'est parti depuis le 7mai en recommandé. A ce jour toujours pas de nouvelles a croire qu'ils n'ont pas l'intention de me l'envoyer! Que puis-je faire.

Merci pour votre aide